



**PRÉFÈTE
DE LA MAYENNE**

Liberté
Égalité
Fraternité

**RÉHABILITATION DE VERRIÈRES ET DE BUREAUX DANS LES
BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS DE LA SOUS-PRÉFECTURE DE
MAYENNE - 53**

Référence : SPM2025_Verrières-Bureaux

MARCHE A PROCÉDURE ADAPTÉE
Règlement de consultation

Nota Bene : Le règlement de consultation ne constitue pas un document à usage contractuel mais détermine les conditions de la mise en concurrence.

Code CPV : 45453100

1. Modalités de la consultation

1.1. Procédure de passation

Le présent marché est passé selon une procédure adaptée au regard des articles R2123-1 et suivants du code de la commande publique (CCP).

Il est conclu soit avec un titulaire unique, soit avec un groupement d'entreprises. Les entreprises souhaitant se présenter groupées pourront choisir la forme du groupement conjoint ou solidaire (art. R2142-19 à 27 du CCP).

1.2. Accès à la consultation

Les documents de la consultation sont accessibles sous la référence « SPM2025 Verrières-Bureaux » uniquement par voie électronique, sur la plate-forme des achats de l'État (PLACE) : www.marches-publics.gouv.fr

1.3. Date limite de réception des plis

Les réponses sont à transmettre exclusivement par voie dématérialisée sur la plate-forme des achats de l'État (PLACE) : www.marches-publics.gouv.fr

Les offres initiales peuvent être déposées jusqu'au : **vendredi 21 novembre 2025 à 16h00**

Les candidats sont seuls responsables du respect de la date de dépôt. Les offres qui parviendraient après la date et l'heure limite ne seront pas acceptées. Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres finales.

1.4. Allotissement

Les travaux sont répartis en 3 lots caractérisés par leur CCTP

- Lot 01 : Menuiserie extérieure et intérieure
- Lot 02 : Peinture-sols souples
- Lot 03 : Électricité-plomberie-chauffage

**Possibilité de présenter une offre pour un lot, plusieurs lots ou pour l'ensemble des lots.
Le document unique valant acte d'engagement est renseigné pour chacun des lots.**

1.5. Variantes

Les variantes :

- Sont autorisées
- Ne sont pas autorisées

1.6. Visite des lieux

La visite des lieux est obligatoire avant la remise des offres. Une attestation de visite sera délivrée et sera obligatoirement jointe à l'offre.

2. Présentation des candidatures et des offres

2.1. Présentation des candidatures

Le candidat doit transmettre obligatoirement les éléments de capacité suivants :

- 1- Le chiffre d'affaires et les effectifs moyens annuels.**
- 2- La capacité à produire des prestations similaires :** liste des principales prestations, en lien avec l'objet de la présente consultation, effectuées au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date, le client ainsi que les coordonnées d'un contact. Le candidat pourra présenter tout autre élément démontrant cette capacité.
- 3- Le cas échéant, les certificats de qualifications professionnelles de l'entreprise** Est accepté tout moyen de preuve équivalent.
- 4- L'attestation d'assurance responsabilité civile à jour.**

2.2. Présentation des offres

Lors du dépôt de son offre, le candidat doit transmettre obligatoirement :

1- Le DOCUMENT UNIQUE, valant candidature, acte d'engagement et CCAP. (le cas échéant renseigné pour chaque Lot)

La signature n'est pas obligatoire pour le dépôt du dossier. Elle le sera pour la notification du marché, sous format électronique.

2- Le cas échéant, le pouvoir de la personne habilitée à engager la société.

Si le signataire diffère du président, du directeur ou du gérant de l'entreprise/agence.

3- Le mémoire technique et ses annexes.

4- Le cas échéant, la demande d'acceptation des sous-traitants et d'agrément de leurs conditions de paiement (formulaire DC4). Le candidat y indique la part qu'il a l'intention de sous-traiter (la sous-traitance totale est interdite).

3. Examen des offres

Les critères de sélection sont détaillés à l'article C.4 du Document Unique